



## Expertise sapiteur

-----  
Par Demandeur1

Mon voisin a réalisé une rehausse illégale de sa maison et je suis en procès contre lui car cette rehausse a dégradé la vue exceptionnelle que j'avais depuis ma terrasse et mon salon sur un panorama classé au patrimoine de l'Unesco et qui a de ce fait dégradé la valeur immobilière de ma maison.

Le juge a mandaté un expert architecte qui lui même a mandaté un sapiteur expert immobilier pour estimer la maison et la perte de valeur du je comprends bien.

Ma question est la suivante: quand le sapiteur viendra chez moi après demain , la partie adverse ( à savoir les voisins que je ne souhaite pas côtoyer) était elle généralement présente dans ces moments là et si oui ,suis je obligée de les laisser rentrer chez moi ou puis je ne faire rentrer que le sapiteur?

Merci pour les réponses que vous pourrez me donner.

-----  
Par yapasdequoi

Bonjour,

Est-ce que l'expertise est prévue "contradictoire" ?

Si c'est le cas la partie adverse peut être présente.

-----  
Par Demandeur1

En effet, l'expertise est prévue contradictoire, si je comprends bien si je suis obligée d'accueillir dans ma maison mes voisins.

Je vous remercie pour votre réponse rapide.

-----  
Par yapasdequoi

Avec plaisir. Bon courage à vous.